

Le Parc des Félines

Situé sur la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux, le Parc est un centre d'élevage et de reproduction principalement consacré à la famille des félines. Il est unique par le nombre d'espèces qui s'y trouvent : plus de 25 sur les 36 vivant sur la planète. Des plus petits, comme le chat des sables, au plus gros tels que tigres, panthères et lions, les 140 félines qui y vivent sont réparties dans de vastes enclos regroupés en fonction des continents : Europe, Asie, Afrique, et Amérique. Toutes les saisons y réservent des surprises différentes, liées au mode de vie de chaque espèce. Quant au concept du parc et aux attractions qu'il propose, leur originalité en font un lieu de découverte sans équivalent.

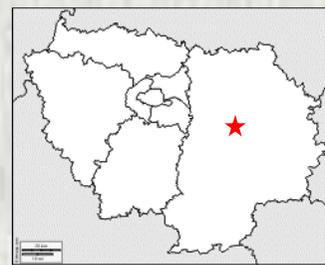
Lumigny

Le village s'étend au pied d'une butte de sable de 157 m. L'époque gallo-romaine y a laissé d'importants vestiges. Au 16^{ème} siècle le château appartenait à des seigneurs protestants, les comtes de la Suze. Au 18^{ème} siècle, il fut acquis par le philosophe Helvétius, ami de Voltaire et des Encyclopédistes. Il passa ensuite à la famille de Mun, dont on retrouve les blasons sur les vitraux de l'église reconstruite en 1882. Le célèbre orateur catholique de la III^{ème} République, Albert de Mun, né au château de Lumigny, est enterré dans le carré funéraire de la famille, au cimetière du village.



Nesles : le lavoir – Photo PB ©

CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 – www.randonnee-77.com -



Voir carte IGN n°2515 O

Commune de départ :
Ormeaux
GPS : Lat. Long. : 48.719, 2.989
UTM : 31U 0496467 5398246

Accès : par RD231

Informations pratiques : dénivelé positif : 85 m
Lumigny : café-restaurant accueillant les randonneurs.

Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
- En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
- Respectez la nature et la propriété privée.
- N'abandonnez pas de débris.
- Évitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
- Refermez barrières et clôtures après votre passage.
Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :
www.randonnee-77.com



Mise à jour – Décembre 2021



Le tour de Lumigny-Nesles-Ormeaux



Les Ormeaux : une pompe – Photo PB ©

Trois villages avec leur église, leur mairie, leur cimetière et leur identité historique fondus en une seule commune.



16,8 km



4 h 30



Jaune

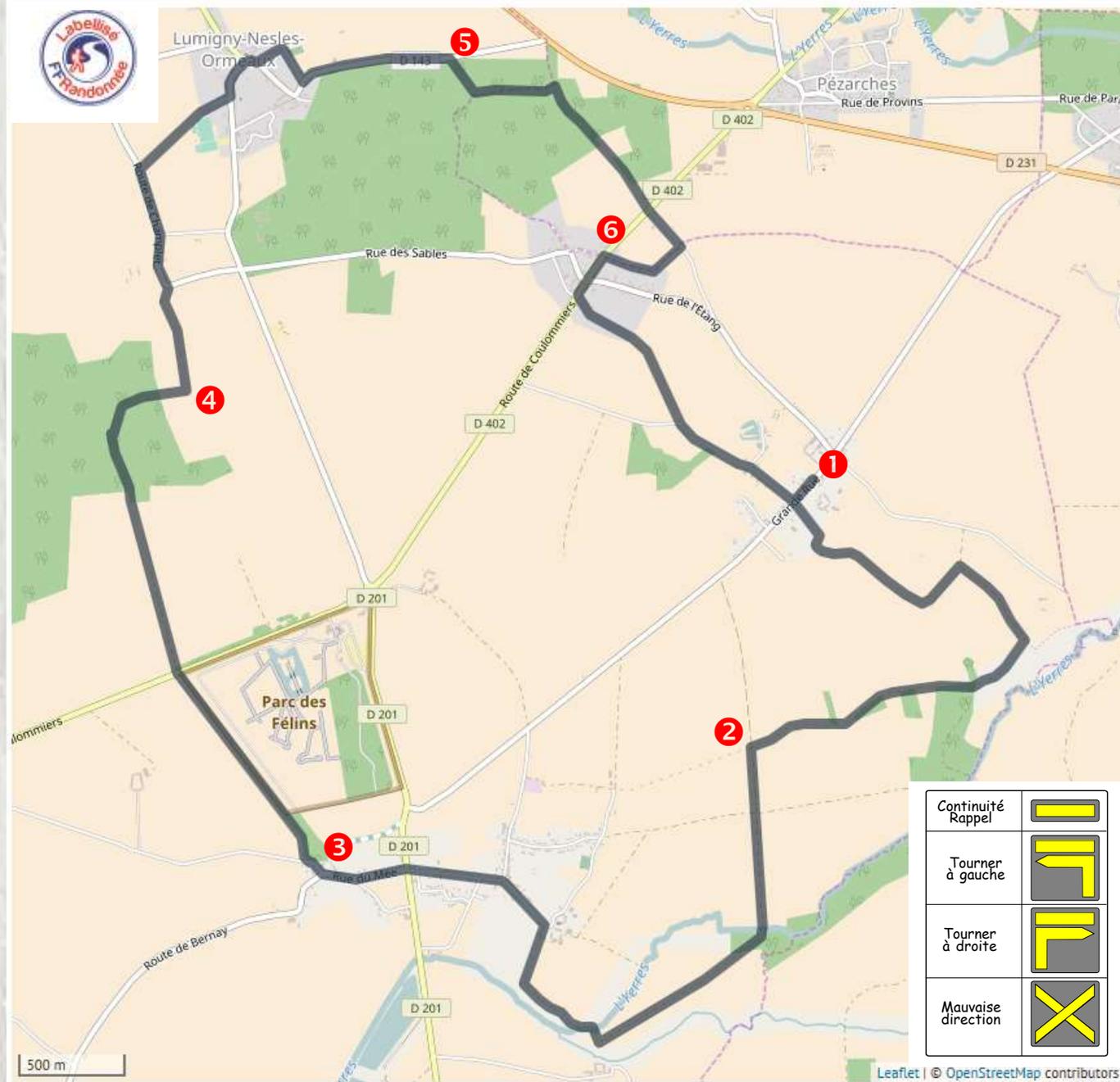


Moyen

Le tour de Lumigny-Nesles-Ormeaux



- 1** L'église d'Ormeaux à votre droite, monter la Grande Rue. Longer le terrain de jeux et tourner à gauche, rue de la Maissonnette. A la sortie du village elle débouche sur 3 chemins. Suivre celui de gauche. Il suit le cours du ru à gauche puis, après une courbe à droite près de l'Yerres et un sentier à gauche, il monte entre les champs
- 2** Suivre le chemin de gauche, couper le sentier et dévaler vers l'Yerres. Franchir le pont (*traversée difficilement praticable en hiver*), suivre le chemin de Brûle et retraverser l'Yerres sur la passerelle métallique. Grimper dans Nesles-la-Gilberde, tourner dans la rue de gauche puis de nouveau à gauche à hauteur de la mairie. Couper la D201 et, au niveau du Mée, bifurquer à droite par la rue de Bourbaudouin.
- 3** Suivre le chemin à droite. Il longe le mur du parc de La Fortelle -*Parc des Félines*-, traverse la D402 et entre dans le bois de la Touche.
- 4** Laisser les 2 chemins de gauche pour emprunter le 3ème à la sortie du bois. Traverser le hameau de Champlet puis, à la croix Saint Roch, tourner à droite et entrer dans Lumigny. Prendre la D20 sur la gauche, passer entre église et mairie et virer à gauche dans la ruelle du cimetière. Passer devant le cimetière, rue du Paradis, suivre à droite la D143 sur 800m, le long du Parc de Lumigny.
- 5** Emprunter le chemin de droite en sous-bois. Après un coude à gauche, il débouche sur le chemin creux (*dit rue creuse*) à suivre à droite. Traverser la D 402, tourner dans le chemin à droite, laisser celui de droite et entrer dans le hameau de Rigny (lavoir rue de l'étang).
- 6** Tourner à gauche dans la D402. Passer le feu tricolore pour s'engager dans le chemin de gauche puis tout droit jusqu'à la Grande Rue d'Ormeaux et le point de départ.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée de Seine et Marne (Codérando77). Il fait partie des 4000 km de chemins de petite et de grande randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou des manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...) veuillez en aviser le codérando77 en vous connectant à l'adresse suivante <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée pédestre".